



Commune  
de  
Maussane les Alpilles

## ARRÊTÉ

**Accès et utilisation du city-stade sis lieu-dit « AGORA ». Ecole élémentaire du Groupe scolaire Charles Piquet, dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, durant le temps scolaire :**

- Du 06 novembre 2023 au 22 décembre 2023, les lundis et vendredis de 14h00 à 15h00,

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 concernant les pouvoirs de police du maire,

Vu le code pénal et notamment son article R610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté 2016/116 pris en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 réglementant l'accès et l'utilisation du city-stade lieu-dit « AGORA »,

Vu la demande de Madame la Directrice de l'école élémentaire du groupe scolaire Charles Piquet afin d'utiliser le city stade dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, durant le temps scolaire,

Considérant qu'il appartient au Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police d'assurer le bon ordre, la tranquillité et la salubrité publique notamment en règlement les lieux de rassemblement diurnes ou nocturnes,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, durant le temps scolaire, l'utilisation et l'accès du city-stade lieu-dit « AGORA » est réservé à l'école élémentaire, comme suit :

- Du 06 novembre 2023 au 22 décembre 2023, les lundis et vendredis de 14h00 à 15h00.

**Article 2** : Les autres articles de l'arrêté 2016/116 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 restent inchangés.

**Article 3** : Ampliation du présent sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- La Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Madame la Directrice de l'école élémentaire.

Fait à Maussane les Alpilles le 14 septembre 2023 Publication sur le site internet de la commune le : 18/09/2023

Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**

